



ADRESSE A TROIS VOIX DE LA LISTE D'UNION CGT – FSU – SOLIDAIRES
AU MINISTRE A L'OCCASION DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTERIEL DU 11 DECEMBRE 2025.

[LES SOUS-TITRES EN ROUGE NE FIGURENT PAS DANS LE PRONONCE]

LA CGT

Monsieur le Ministre

PLAN SOCIAL DANS LES SERVICES VISAS EN CHINE

Il y a neuf mois en Chine, le 15 mars, la réorganisation des services visas a été annoncée avec la fermeture de trois services en province.

Dès lors, 15 agents se sont trouvés menacés de licenciement

Le 20 mars, l'intersyndicale LU-ASAM-CFTC vous a adressé un courrier vous demandant l'ouverture de négociations concrètes sur les conditions de licenciement ou de réemploi de ces 15 agents.

Lors du CSAM de mai 2025, les OS ont dénoncé unanimement ce plan social mal préparé, la détresse des agents et des familles concernées, l'absence systématique d'écrit et de déclaration officielle, le coût financier aberrant pour le contribuable, la perte d'influence des postes.

Des engagements ont été pris par l'administration dont la plupart n'ont jamais été tenus.

Le 17 juin 2025 l'intersyndicale locale a relancé l'administration avec une liste revendications. Les représentants du personnel n'ont reçu aucune réponse et la même méthode de gestion au cas par cas, jouant sur la peur et l'intimidation a été poursuivie.

Pour mémoire, sur les 15 agents concernés, 13 sont des femmes, la plupart âgées de plus de 45 ans avec familles à charge, d'où une détresse psychologique accrue. La diplomatie féministe, monsieur le Ministre ce n'est pas juste un fond d'écran pour se donner bonne conscience, elle doit s'appliquer à tous les agents, surtout les plus précaires ! Elle participe par ailleurs pleinement de notre rayonnement à l'étranger et nous astreint en tant qu'employeur à l'exemplarité.

Nous sommes aujourd'hui à 6 mois de la fermeture définitive des trois services visas. Tout a été prévu par votre administration, de l'envoi des lettres de licenciement le 1er avril jusqu'au déménagement du dernier meuble.

L'unique détail que votre administration n'a pas jugé bon de traiter, c'est l'avenir des 15 agents français comme chinois dont les postes vont être supprimés !



Le tableau de suivi de cette instance illustre parfaitement cette négligence : Il nous apprend qu'une réunion vient de se tenir, à la va vite, avant le CSAM. À ce jour, absolument aucune proposition

concrète et formalisée n'a été faite aux agents et aucun engagement n'a été pris par votre administration afin de garantir leur avenir.

Que cette situation relève de la plus totale improvisation ou de la manœuvre machiavélique, le résultat est le même : la confiance est rompue ! **Nous demandons des garanties formelles dans le cadre de négociations collectives.**

Nous exigeons, l'organisation d'un Comité social extraordinaire pour l'ensemble du réseau Chine, présidé par l'ambassadeur, qui doit prendre ses responsabilités conformément à ses attributions.

Monsieur le Ministre, un intervention décisive de votre part contribuerait grandement à restaurer la confiance perdue !

INCLUSION DES ADLS DANS LES PLANS DE SECURITE

En parlant d'engagement, lors de votre dernière venue dans cette instance, nous avons eu la satisfaction de vous entendre prendre une mesure forte en faveur de nos collègues ADL : Leur inclusion dans les plans de sécurité. Pourtant, depuis, cette annonce est restée lettre morte : aucune instruction donnée aux postes.

Nous demandons une application concrète de cette inclusion comme l'inscription de ces collègues et de leur famille dans le *Registre de protection des Français*.

SITES EXCENTRES EN ILE DE FRANCE (SPALLIS, LA COURNEUVE)

Monsieur le Ministre, nous avons également alerté l'administration en intersyndicale CFTC- LU sur **les conditions de travail fortement dégradées des assistantes sociales de ce ministère.** Depuis leur déménagement à Saint-Denis, elles souffrent de conditions matérielles impropres à leur activité ainsi que d'un encadrement indifférent à leurs alertes et méprisant leur expertise.

Monsieur le Ministre, ce personnel essentiel à notre collectif de travail est en grande souffrance et à travers elles, ce sont tous les agents qui en pâtissent à l'heure où les difficultés sociales, financières et familiales explosent ! Nous vous serions reconnaissants de faire en sorte qu'elles soient entendues et respectées !

Toujours concernant le déménagement à Spallis, l'administration s'était engagée à verser aux 250 agents concernés une prime de restructuration de 1200 €, comme en avaient bénéficié en 2019 les collègues de la Courneuve. On nous répond à présent que la DGAFP ne serait pas d'accord ou que des arbitrages budgétaires en auraient décidé autrement. Monsieur le Ministre, cette réponse ne nous satisfait aucunement, les agents de Spallis méritent une compensation aux nuisances qu'ils subissent (travail en *open space*, conditions de transport difficiles etc.).

Vous pourriez ainsi les remercier à coût contenu de vous avoir permis de conserver vos directions géographiques à proximité.

POUR UN OBSERVATOIRE DES DISCRIMINATIONS

Enfin Monsieur le Ministre, nous réitérons notre souhait de prendre pleinement en compte **les problématiques de discrimination par la création d'un observatoire dédié à toutes leurs formes**. Ce dispositif innovant serait un signal fort de votre volonté d'imposer une politique d'inclusion exemplaire dans votre ministère.

LA FSU.

DES AMBITIONS SANS MOYENS

La liste d'union souhaite exprimer également son inquiétude face à **l'impact des contraintes budgétaires actuelles** et des objectifs d'économie, notamment sur les dépenses de fonctionnement et sur le recours croissant aux prestataires externes, en centrale comme à l'étranger.

Les débats nationaux récents sur les propositions budgétaires évoquent la possibilité d'un gel des prestations sociales et d'un gel des rémunérations des fonctionnaires, dans un contexte d'inflation soutenue que les agents supportent depuis plusieurs années. Ces mesures, fortement contestées, pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat de l'ensemble des personnels, et plus encore sur ceux exposés aux réalités parfois difficiles de la vie à l'étranger.

Le risque principal, Monsieur le Ministre, est désormais clair : **une fracture croissante entre des ambitions diplomatiques élevées et les moyens humains et financiers alloués à celles et ceux qui les portent**.

La comparaison avec le ministère des Armées illustre cette asymétrie : doté d'un budget représentant 10 à 11% du budget de l'État et d'une loi de programmation militaire garantissant une progression pluriannuelle de ses ressources, ce ministère bénéficie d'une visibilité et d'une stabilité que ne connaît pas le MEAE. De notre côté, il est trop souvent demandé de « *faire plus avec moins* », sans augmentation des effectifs ni revalorisation salariale, ce qui affecte profondément le moral, l'attractivité et la fidélisation de nos personnels.

Les arbitrages récents ont des effets concrets et préoccupants sur notre cœur de métier. La diplomatie d'influence -portée par le programme 185- se trouve en première ligne des réductions de crédits, notamment avec la baisse des enveloppes de bourses de mobilité. Cette tendance intervient alors que nos principaux partenaires et concurrents stratégiques, qu'il s'agisse des États-Unis, du Royaume-Uni ou de l'Allemagne, renforcent au contraire leurs dispositifs d'attractivité étudiante et scientifique.

L'AEFE : UN OPERATEUR DANS L'IMPASSE

S'agissant de l'opérateur public AEFE, trois facteurs majeurs ont conduit l'un des plus importants opérateurs de l'État à une situation de fragilité profonde, rendant aujourd'hui indispensable une réforme de grande ampleur.

En premier lieu, un sous-financement chronique a placé l'Agence dans une impasse budgétaire. À cela s'ajoute l'augmentation régulière de la part patronale des pensions civiles (CAS pensions) versées pour les personnels détachés, hausse qui n'a jamais été compensée et qui représente désormais près de 40% de la dotation versée par l'État. Cette dotation, rappelons-le, provient exclusivement de son ministère de tutelle : le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.



Enfin, le choix politique fait en 2018 par le Président de la République d'encourager le développement d'un réseau privé parallèle, afin de doubler le nombre d'élèves d'ici 2030, place l'opérateur public dans une position paradoxale : l'État demande à l'AEFE d'organiser sa propre concurrence tout en la maintenant dans un état de sous-financement.

Par ailleurs, la baisse de la subvention publique à l'AEFE contraint mécaniquement les établissements à augmenter les frais de scolarité, avec des répercussions directes pour les familles, y compris celles de ses propres personnels.

Au nom de la liste d'union CGT-FSU-SOLIDAIRES, nous alertons sur les risques de dérives irréversibles, ainsi que sur toute tentative de remise en cause des statuts des établissements ou de la situation administrative des personnels. La défense des missions de service public demeure au cœur de nos revendications afin de préserver l'AEFE, outil essentiel du rayonnement et de l'influence de la France à l'étranger.

Monsieur le Ministre, l'action extérieure de la France doit être considérée non comme une dépense mais comme un investissement stratégique, à long terme, au service de notre influence, de notre sécurité et de notre autonomie. Les agents du MEAE portent cette ambition au quotidien. Ils doivent pouvoir compter sur un soutien budgétaire et humain à la hauteur de la mission qui leur est confiée.

SOLIDAIRES :

AMBASSADEURS THEMATIQUES : LE GRAND FLOU

Pour continuer sur le budget en lien avec l'ordre du jour de ce CSAM, nous nous interrogeons sur une disparition d'un point sur **les ambassadeurs thématiques** pourtant bien demandé en préparation d'ordre du jour. Ils apparaissaient bien au point 7.2 de l'avant-projet de l'ordre du jour du 14 novembre dernier. Et puis disparaissent dans ce qui est devenu le point 6.2.

Était-il si difficile de nous présenter une note succincte pour expliquer : **Qui sont-ils ? Que font-ils ?**

Ce n'était pas infaisable, il aurait suffi de reprendre quelques éléments qui se trouvent dans l'instructif rapport de la Cour des Comptes de cette année sur les ambassadeurs thématiques. Comme nous avons demandé ce point, comme il a disparu et comme ce rapport nous l'avons parcouru, nous allons vous dire ce que nous aurions mis dans la note si nous avons exécuté cette commande :

L'une des interrogations majeures qui a pesé sur l'action des ambassadeurs thématiques porte sur l'exercice de leur redevabilité, leur capacité à rendre compte d'une part de leur action et d'autre part de leurs résultats conformément à des objectifs fixés. En dépit de fortes attentes en la matière et des initiatives prises, la pratique reste inégale. Malgré un accroissement non maîtrisé dans le passé, on ne compte actuellement plus qu'une vingtaine d'ambassadeurs thématiques. Certains dans le passé l'ont été pendant 10 à 14 ans ! Le coût total est de 4.800.000 euros.

Le risque de recasage politique est toujours bien réel - (rappelons par exemple que Mme PENICAUD se trouvait ou se trouve sous notre plafond d'emploi).

Notre administration a procrastiné sur pas mal de sujets avant d'encadrer avec plus de rigueur l'action des ambassadeurs thématiques et alors qu'on nous explique dans la note sur le budget à



quel point nous sommes terriblement contraints par les finances publiques, que nous devons nous aussi contribuer, comme tous, au énième plan d'économies, quand ça arrange une certaine catégories de personnels, il est possible de ne pas appliquer les recommandations du Parlement ou les engagements pris devant le Sénat.

Pardon d'avoir une vision peut être simpliste mais c'est le règne du deux poids deux mesures dans un joyeux flou statutaire.

POUR UNE CONTRIBUTION DES AUTRES MINISTERES A L'ACTION EXTERIEURE DE LA FRANCE

Le plus important à nos yeux, alors que notre budget est rendu à peau de chagrin, comment ne pas sauter sur cette possibilité qu'on peut lire page 39 du rapport de la Cour des Comptes : « *en contrepartie d'une plus grande transparence et concertation des autres ministères, ces derniers seraient prêts à contribuer à des financements et à donner des ETPs* » ?

Alors que nous aurons un schéma d'emploi nul, conformément à la lettre plafond du 13 août 2025 et vraisemblablement aucune amélioration en 2027, on ne peut pas faire la fine bouche devant n'importe quel ministère prêt à nous donner 1 ou 2 ETP.

Parce que la réalité c'est que nous sommes devenus ce ministère bien loin de l'image Ferrero et plutôt plus proche de la soupe populaire en termes de moyens. Il est temps finalement de se voir comme le ministère que les autres doivent aider, d'une petite pièce ou d'un ETP peu importe !

Et après tout, en quoi serait-il incongru que d'autres ministères que le nôtre portent la responsabilité budgétaire de lutter contre les *fakes news* par exemple, ou co-financent l'ambassadeur thématique chargé des sports ? Pourquoi la création d'un fond de soutien au jumelage pour les petites communes orientées prioritairement vers la mobilité des jeunes, que vous avez annoncé, Monsieur le Ministre lors des conclusions des deuxièmes assises de la diplomatie parlementaire et de la coopération décentralisée, devrait-il être entièrement imputé sur notre budget déjà extrêmement limité ?

Vous le savez parfaitement Monsieur le Ministre, vous vous êtes évertué, grâce à des graphiques et des schémas pédagogiques à déconstruire les fausses idées sur notre budget, celui-ci ne pèse quasiment rien !

Comme vous l'avez bien illustré lors de votre présentation de sa construction, à l'aide de comparatifs parlants : nous pesons le budget de la ville de Toulouse avec un nombre de personnels équivalent à celui de l'Opéra de Paris. Notre budget est petit et pourtant nous avons cette fâcheuse impression d'être la variable d'ajustement, pour ne pas dire le gâteau (enfin, les miettes du gâteau désormais) dans lequel tout le monde se sert !

Cela suffit.

Voici notre credo Monsieur le Ministre : Soit nos moyens budgétaires suivent nos missions *stricto sensu*, soit les autres ministères participent aux actions que nous codéveloppons avec eux et pour eux. Au lieu de fabriquer des services RH avec coachs, mentors et autres, créez une sous-direction à la DAF en charge de récupérer à l'extérieur tout ce qui est possible et légitime en terme de moyens pour que nous puissions continuer à exercer nos missions.



INDEMNITES DE RESIDENCE A L'ETRANGER : VERS UNE REFORTE ET UNE CLARIFICATION

En ce qui concerne la nouvelle attaque du sénateur Delahaye sur nos IRE cela commence à virer à la une mauvaise blague qui revient tous les ans.

Nous n'accepterons jamais de la part d'un membre de la représentation nationale, cette méconnaissance totale de nos sujétions et de nos conditions de travail à l'étranger que recouvre cet amendement.

Peut-être, peut-on comprendre d'où vient cette méconnaissance du Sénateur Delahaye si l'on se rappelle qu'il a fait une mission de contrôle budgétaire en 2020 sur les ambassadeurs thématiques. Si sa vision de notre administration s'est faite uniquement via le prisme des ambassadeurs, thématiques ou non, nous l'encourageons vivement à regarder au-delà de cet univers d'entre soi de hauts fonctionnaires.

Malheureusement, Monsieur Delahaye est encouragé dans son initiative récurrente par une direction du Budget ainsi que par d'autres parlementaires qui trouvent le calcul de l'IRE opaque et nous vous demandons, Monsieur le Ministre de dire à l'Administration de démarrer enfin ce groupe de travail que notre Liste d'Union a fait inscrire il y a un an déjà au tableau de suivi.

Il est grand temps de commencer à travailler sur ce sujet. Il faudra absolument avoir des éléments chiffrés et opposables, notamment sur le fonctionnement des rémunérations des partenaires européens et en faire une publicité utile.

Cette fois encore, nous avons tous œuvré, vous également bien sûr, très rapidement pour que cette proposition ne soit pas suivie d'effets et nous souhaitons remercier ici l'action résolue et quasi immédiate des Sénateurs des Français de l'étranger et en particulier celle de Mme Mélanie Vogel dont le travail et l'écoute sont incontestables.

SUR LE DIALOGUE SOCIAL INTERNE

Pour finir sur le dialogue social, nous rappelons avec la plus grande fermeté que l'exercice d'un mandat électif n'est pas un temps « soustrait » au service, mais constitue au contraire un temps consacré à l'amélioration de son fonctionnement. Il s'agit d'un droit statutaire fondamental, garanti par les textes, et non d'une tolérance accordée par la hiérarchie.

Sur simple présentation de leur convocation ou du document attestant de la réunion, les représentants syndicaux -titulaires, suppléants, ainsi que les experts désignés- se voient accorder de plein droit une autorisation d'absence pour siéger au sein des CSA, formations spécialisées ou CCL.

Il en va de même pour toute réunion de travail à laquelle ils sont convoqués en leur qualité de représentants du personnel.

Nous rappelons également que la durée de l'autorisation d'absence comprend, en plus du temps de déplacement et de la durée prévisible de la réunion, un temps équivalent destiné à la préparation et au compte rendu des travaux. Ce temps est reconnu comme du service effectif et **ne peut faire l'objet d'aucune condition, restriction ou pression hiérarchique** quant à son usage.



Nous pensons ici aux RP du réseau culturel qui sont toujours en butte à des pratiques à la limite de l'entrave à l'exercice du droit syndical.

Nos élus ne sont pas des représentants de seconde zone, soumis au bon vouloir ou à la connaissance ou non de supérieurs hiérarchiques zélés qui veulent réduire le dialogue social, contrairement aux engagements tenus par notre Ministère.

Pour finir nous souhaitons rendre hommage à tous les représentants élus où qu'ils travaillent.

C'est une chance pour ce Ministère de pouvoir compter sur leur investissement, leur conscience professionnelle et sur la qualité du travail syndical accompli pour la défense de toutes et tous.

Monsieur le Ministre, merci de votre écoute.